

RAPPORT D'EXPERTISE

Madame, Monsieur,

L'expertise du véhicule en référence a été traitée par différence des valeurs.

Nous sommes donc conduits à vous adresser un exemplaire de notre rapport.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Société AXA FRANCE

GESTION ADMINISTRATIVE VVA AXA
110 ALLEE DU VELODROME
62223 ST LAURENT BLANGY

VEHICULE : Voiture particulière	Genre : VP	EMETTEUR DE LA MISSION : (2.490)
N° de la formule du CI : 2024EJ85044	Carrosserie : CI	Société AIKAN (TURO)
Immatriculation : CY-937-YE (CY937YE)		9 RUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR
Marque : CITROEN	En. : G	14460 COLOMBELLES
Modèle : C4 2010 C4 1.6 HDi FAP - 90		
Type : M10CTRVP005E929	Puiss. : 5 CV	
N° de Série : VF7 NC9HP0 DY574490	Couleur : Marron vernie	
1ère mise en circ. le : 25/09/2013		LESE :
Date certificat : 21/10/2024		Francois vinette Francois
Kilométrage : 116 348 Km (relevé) / Km (retenu)		37 Rue Pierre Curie,
PTAV : 1.21 T PTAC : 1.79 T		78930 Boivre-en-Mantois
Usures des pneus : AVG: 50%, AVD: 50% ARG: 50%, ARD: 50%		Téléphone : 06.71.91.65.46

Véhicule examiné avant travaux le 03/09/2025 . Etait présent pour le BCA Monsieur MERLIN HUGO.

PIECES COMMUNIQUEES : Ordre de mission (original), Carte grise partielle (copie).

SINISTRE CONSTATE : collision avec un véhicule

DOMMAGE IMPUTABLE : collision avec un véhicule Choc à l'avant gauche à 315°

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à au moins 14 358,00 € TVAC (11 965,00 € HTVA). Il dépasse significativement la valeur avant sinistre du véhicule.

EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert :	6 000,00 €	TVAC	(5000,00 € HTVA)
Valeur après sinistre :	1 200 €	Net de Taxe	
Différence des valeurs :	4 800,00 €		

Le propriétaire nous a transmis les documents nécessaires à la vente de son véhicule en l'état.

Véhicule économiquement irréparable

Les dispositions des articles L 327-1 et L 327-2 du Code de la Route s'appliquent.

Ce véhicule est techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R 327-2 du Code de la Route.

Nous avons informé de nos conclusions M Francois vinette Francois, propriétaire, le 05/09/2025 à 10:56.

Enlèvement fait le 16.09.25

Le véhicule entre dans le cadre de la procédure des Véhicules Endommagés (VGE, articles L 327-4 et L 327-5 du code de la

Route), nous n'avons pas effectué le suivi de remise en conformité.
TVA récupérable = Non

Le bon d'enlèvement vers l'épaviste a été réalisé le 08/09/2025

Nous avons informé le 08/09/2025 l'assuré ainsi que l'émetteur de la mission, de la facturation potentielle de frais de gardiennage par le dépositaire du véhicule.

MERLIN HUGO
Expert en automobile
Agrément n° 005715-VE

LIEU D'EXAMEN :

Garage JB RENOV AUTO
RD 191
ZONE INDUSTRIELLE DES BEURRONS
78680 EPONE
Téléphone : 01.30.90.27.69 Télécopie : 01.30.95.83.19

EPAVISTE RETENU :

Société INDRA
80, rue Condorcet
CS 30112
40064129600076
38090 VILLEFONTAINE CEDEX
Téléphone : 04.74.27.34.00

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T	ACL %
C	PRE PLANCHE DE BORD - OPISTO (PRE-16129	1 931,30	1	2	
C	AIRBAG PASSAGER	662,53	1	2	
C	AIRBAG CONDUCTEUR	592,81	1	2	
C	PROJECTEUR G - MAGNETI MARELLI (7124643 G	475,15	1	2	
C	PROJECTEUR D - MAGNETI MARELLI (7124642 D	474,90	1	2	
C	CALCULATEUR D'AIRBAGS	463,49	1	2	
C	PARE BRISE - VSF (2746AGAMVW1B) - CERTI	460,45	1	2	
C	PORTE-MOYEU AV G G	443,17	1	2	
CP	PRE CAPOT-MOTEUR - PRE BY AS (PRE-98227	424,67	1	2	
CP	PQE PARE-CHOCS AV EUROREPAR	345,67	1	2	
C	BRIN ENROULEUR DE CEINTURE AV G G	343,97	1	2	
C	BRIN ENROULEUR DE CEINTURE AV D D	343,97	1	2	
C	PRE RETROVISEUR G - PRE BY AS (PRE-1635 G	304,61	1	2	
C	BRAS DE SUSPENSION AV G G	266,88	1	2	
C	PROTECTION AV SOUS-MOTEUR	182,53	1	2	
CP	RENFORT D'AILE AV G G	155,27	1	2	
CP	PQE AILE AV G EUROREPAR G	148,39	1	2	
C	AMORTISSEUR AV G - EUROREPAR (163553178 G	107,55	1	2	50
C	AMORTISSEUR AV D - EUROREPAR (163553098 D	107,55	1	2	50
C	BRIN BOUCLE DE CEINTURE AV G G	107,50	1	2	
C	ENJOLIVEUR DE PROJECTEUR ANTIBROUILLARD G	91,23	1	2	
C	PRE TRAVERSE SUPERIEURE DE FACADE AV -	86,40	1	2	
C	PROJECTEUR ANTIBROUILLARD G - MAGNETI M G	85,65	1	2	
C	PRE FACADE AV - PRE BY AS (PRE-96765687	81,14	1	2	
C	ABSORBEUR DE PARE-CHOCS AV	75,63	1	2	
C	JOINT AR D'AILE AV G G	69,95	1	2	
C	ROTULE G DE DIRECTION - MOOG (PE-ES-706 G	64,66	1	2	
C	PRE PARE-BOUE AV G - PRE BY AS (PRE-000 G	58,20	1	2	
C	DEFLECTEUR D'AIR G DE FACADE AV G	54,51	1	2	
C	PRE ARMATURE SUPERIEURE DE PARE-CHOCS A	52,66	1	2	
C	SUPPORT AV D'AILE AV G G	48,20	1	2	
C	BIELLETTE G DE DIRECTION - EUROREPAR (1 G	35,87	1	2	
C	MONOGRAMME D'AILE AV G G	34,95	1	2	
CP	PRE CHARNIERE G DE CAPOT-MOTEUR - PRE B G	34,68	1	2	
CP	PRE CHARNIERE D DE CAPOT-MOTEUR - PRE B D	34,68	1	2	
C	PRE SUPPORT D'AILE AV G - OPISTO (PRE-7 G	30,59	1	2	
T	PROJECTEURS G, D REGLAGE		1	2	

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T	ACL %
T	RENFORT D'AILE AV G PREPARATION G		1	2	
T	PASSAGE OUTIL DIAGNOSTIC INITIALISATION		1	2	
T	TRAINS AV, AR CONTROLE/REGLAGE		1	2	
R	DOUBLURE D'AILE AV G PARTIE AV REMISE E G		1	2	
P	DOUBLURE D'AILE AV G PARTIE AV PEINTURE G		1	2	
D	CAPTEUR DE PLUIE DEPOSE/POSE		1	2	
D	GARNITURE INFERIEURE DE PIED AV G DEPOS G		1	2	
D	GARNITURE INFERIEURE DE PIED AV D DEPOS D		1	2	
T	LOT DE PROJECTEURS ANTIBROUILLARD REGLA		1	2	
T	CHARNIERES DE CAPOT-MOTEUR ECHANGE		1	2	
R	PORTE AV G REMISE EN ETAT G		1	2	
P	PORTE AV G PEINTURE CLASSE 2 G		1	2	
T	LOT D'AMORTISSEURS AV ECHANGE		1	2	
T	ESSAI SIMPLE SUR ROUTE CONTROLE		1	2	
P	PEC Peinture choc 1		1	2	

MAIN D'OEUVRE

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl.	19.1	5.3	2.0	
Redressage		4.0		
Total Heures	19,1	9,3	2,0	9.2
Taux Horaire	58,00	60,00	58,00	60,00

MONTANTS

MAIN D'OEUVRE	2 333,80
PIECES (tva 20,00%)	9 281,36
INGREDIENTS DE PEINTURE (38,00 €/H)	349,60
TOTAL HTVA	11 964,76
MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)	14 357,71

OPERATIONS NON DETAILLEES

0,29

DEDUCTIONS

PART A CHARGE ASSURÉ (usures)	Changer : AMORTISSEUR AV G - EUROREPAR (163553178 G (50,00%), AMORTISSEUR AV D - EUROREPAR (163553098 D (50,00%) (107,56HTVA) 129,08
TOTAL A CHARGE ASSURÉ (2)	129,08

MONTANT APRES DEDUCTIONS(1-2)	14 228,63
MONTANT DES TRAVAUX RETENU	14 358,00

TEMPS NECESSAIRE AU REMPLACEMENT 10 jours

Tableau des critères qui ont conduit à initier la procédure VGE :

Critère(s)	Pièce(s) dangereuse(s)	Déficiences(s)
Direction	Biellettes	Déformation importante
Liaisons au sol	Eléments de suspension	Déformation importante
Sécurité des personnes	Ceintures	Dysfonctionnement (yc. mauvaise fixation)
Sécurité des personnes	Coussins gonflables	Dysfonctionnement (yc. mauvaise fixation)
Sécurité des personnes	Boitiers de commande	Dysfonctionnement (yc. mauvaise fixation)